



CONTRAT URBAIN DE
COHESION SOCIALE
APPEL A PROJETS 2009
VILLE DE SAINT-OMER



Préambule

La ville de Saint-Omer s'est engagée dans le soutien d'actions en cohérence avec les objectifs du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. De nombreuses actions ont ainsi pu émerger. Concernant la programmation 2009, et compte tenu des points révélés à la fois par le diagnostic du quartier et par les différents acteurs du terrain, l'appel à projets suivant définit les objectifs prioritaires du territoire du quartier des Castors.¹

A noter que :

- L'aide apportée par les crédits spécifiques de la politique de la ville, à travers l'ACSE, doit permettre de soutenir des actions innovantes qui apportent des améliorations sensibles aux conditions de vie des habitants en difficulté et répondent aux orientations prioritaires du CUCS; Ces crédits n'interviennent qu'en renfort des crédits de droit commun.

- L'enveloppe financière de l'ACSE se répartit en 5 axes d'intervention, à partir desquels est construit le présent appel à projet :
 - Accès à l'emploi et développement économique : Mobiliser les politiques de l'insertion, de l'emploi et du développement économique en faveur des habitants du quartier
 - Prévention de la délinquance : Mobiliser les acteurs en faveur de la prévention de la délinquance et la tranquillité publique
 - Santé : Mettre en place une action coordonnée de promotion et d'éducation à la santé pour améliorer le bien être et la qualité de vie des habitants
 - Réussite éducative : Mettre en place une action éducative coordonnée afin d'améliorer l'égalité des chances
 - Habitat et cadre de vie : Poursuivre les démarches engagées par les collectivités locales d'amélioration de l'attractivité résidentielle dans les quartiers prioritaires et de diversité sociale dans l'agglomération

¹ Le périmètre et les rues concernées par le CUCS sont présents en annexe.
Appel à projets 2009 – Ville de Saint-Omer - Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Outre la prise en compte des priorités de la programmation 2009, la sélection des projets qui sera effectuée prendra en compte le respect des critères suivants :

- La qualité de l'intervention proposée et la clarté du mode opératoire
- La cohérence et la complémentarité avec l'action municipale (lien avec les services et les équipements municipaux) et communautaire
- La prise en compte et la mobilisation des partenaires institutionnels, associatifs et/ou des publics visés pour la construction du projet
- La prise en compte du contexte local et de son évolution
- La cohérence financière et la recherche de co-financements
- La capacité à présenter et à mettre en place des indicateurs pertinents de suivi qualitatif et quantitatif de l'action

Seules les dépenses de fonctionnement liées à l'action seront éligibles.

I Accès à l'emploi et développement économique

Éléments de diagnostic :

Le chômage tend à devenir un problème majeur au sein de ce quartier. L'accès à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail est un donc un objectif majeur du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

- La tendance à la hausse du chômage audomarois, dans un contexte national et régional favorable, est un indicateur de la dégradation économique locale.
- 30% des jeunes actifs de l'agglomération sont au chômage et ce taux frôle les 50% dans les quartiers prioritaires.
- Le niveau de qualification des jeunes dans les quartiers est nettement plus bas que dans le reste de l'agglomération.
- On constate une sur représentation du chômage féminin qui fait écho à un statut familial marqué par la mono-parentalité et qui sous entend toutes les difficultés liées à la garde des enfants et à l'arbitrage économique.
- 34% de taux de chômage sur le quartier (soit 12 points supérieur à celui de la ville centre) Ce chômage touche particulièrement les jeunes (47, 8% des jeunes sont au chômage)
- 30% des plus de 15 ans n'a aucun diplôme (21% pour la CASO)

Objectifs du Contrat Urbain de Cohésion sociale:

- Mieux connaître le marché du travail en vue de prévoir les besoins en ressources humaines et d'adapter l'offre de formation aux besoins des secteurs d'activités
- Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en difficultés (jeunes, femmes, demandeurs d'emploi de longue durée)
- Agir pour le développement économique des quartiers

Objectifs prioritaires pour 2009

- Mobiliser les jeunes habitants des quartiers autour de l'apprentissage
- Développer l'offre d'insertion par l'activité économique (chantier d'insertion, chantier d'été jeune...)
- Encourager l'installation de services, de commerces de proximité ou ambulants (épicerie solidaire, épicerie sociale...)
- Communiquer sur les métiers, les secteurs créateurs d'emploi et les formations qualifiantes

Pistes d'actions :

- Ateliers de préparation à la recherche d'un emploi (rencontre des entreprises, conduite d'entretien, atelier présentation de soi...)
- Chantier école à destination uniquement du public CUCS
- Action de valorisation des métiers, des secteurs créateurs d'emploi et des formations qualifiantes
- Action de sensibilisation des entreprises sur les potentialités de recrutement sur le territoire (job dating)
- Actions de sensibilisation à l'apprentissage auprès des artisans du secteur
- Action de sensibilisation à la mobilité

Les femmes et demandeurs d'emploi de longue durée, particulièrement touchés par le chômage, doivent être pris en compte.

Sur ce volet, la région est un partenaire essentiel (Plan Régional de Formation, Dynamique d'Insertion Professionnelle...)

II Prévention de la délinquance et citoyenneté :

Eléments du diagnostic :

- Les conduites addictives, la consommation d'alcool et de produits stupéfiants génèrent un sentiment d'insécurité
- Des dégradations au sein du quartier (graffiti, bris de glace...)

La cellule de veille de Saint-Omer constate une légère augmentation de la délinquance générale (+3,4%) entre 2007 et 2008 (pour les 4 premiers mois)

Néanmoins, les mineurs délinquants sont beaucoup moins présents, 62 étaient impliqués en 2007 pour 38 en 2008 (baisse de 38,7%).

La délinquance de voie publique a augmenté de 16,4%.

A également été constaté une baisse en matière de stupéfiants.

Objectifs du Contrat Urbain de Cohésion sociale:

- Faire de la prévention persuasive par l'éducation au droit et à la citoyenneté
- Prévenir la violence en milieu scolaire et aux abords des établissements scolaires
- Responsabiliser, mobiliser et faire participer les habitants à la vie locale
- Privilégier la médiation
- Lutter contre les conduites addictives et contre toutes les formes de trafic lié à la toxicomanie
- Lutter contre l'insécurité routière

Objectifs prioritaires pour 2009

- Lutter contre les conduites addictives et contre le phénomène d'alcoolisation des jeunes.
- Organiser des actions ludiques et interactives autour de la citoyenneté en s'appuyant sur le milieu scolaire, culturel et associatif
- Mettre en place des chantiers jeunes
- Réaliser des interventions de prévention dissuasive

Pistes d'actions :

- Poursuite du dispositif OVVV
- Action de valorisation des savoirs faire et d'appui aux initiatives des jeunes.
- Valoriser les pratiques sportives et culturelles comme moyen de prévention

III Santé

L'accès au soin reste problématique pour les habitants des quartiers « prioritaires ». Les précédentes données nous ont montré une proportion de familles mono-parentales et de familles à bas revenus, assorti d'un problème global de mobilité.

Ces familles sont donc susceptibles d'être confrontées à un problème d'accès aux soins.

Des constats font également apparaître des troubles liés à l'alcoolisation, et pour un public de plus en plus jeune.

Objectifs du Contrat Urbain de Cohésion sociale:

- Favoriser la coordination entre les acteurs locaux, de la santé et du social et promouvoir une connaissance et une approche partagée de la santé publique locale
- Mieux prendre en compte les publics précaires ou fragiles (jeunes, personnes âgées...) et les accompagner
- Développer les actions de promotion et d'éducation à la santé en milieu scolaire et dans les quartiers
- Favoriser et soutenir les lieux d'écoute et de prise en charge des jeunes en situation de rupture

Objectifs prioritaires pour 2009

- Mener des actions de prévention des conduites addictives
- Développer des actions de promotion et d'éducation à la santé au sein des différentes structures du quartier (école, collège, associations, maison de quartier...)
- Favoriser et soutenir les lieux d'écoute et de prise en charge des jeunes en situation de rupture

Pistes d'actions

- Action de prévention des conduites addictives par le biais du sport
- Action favorisant la mobilité par le sport (un partenariat autour des acteurs de l'année fédérale du cyclo tourisme peut être recherché)
- Action d'éducation à la santé et aux comportements alimentaires

Les crédits du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) peuvent être mobilisés pour l'équipement sportif.

L'URCAM et le PRSP sont également à prendre en considération.

IV Réussite éducative et cohésion sociale

Éléments du diagnostic du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Le quartier des Castors est marqué par une sur représentation de familles nombreuses et de familles en difficultés économiques, pour certaines vivant essentiellement de transferts sociaux ou de reversion.

On constate également une sur représentation des 15-25 ans n'ayant aucun diplôme.

Objectifs du Contrat Urbain de Cohésion sociale:

- Une action éducative renforcée sur les quartiers prioritaires pour limiter les effets de la ségrégation spatiale et renforcer l'attractivité des quartiers pour les familles
- Favoriser l'implication et la reconnaissance des parents comme acteurs principaux de l'éducation
- Faciliter l'autonomie sociale des adolescents et jeunes adultes par le renforcement de l'offre éducative

Objectifs prioritaires pour 2009

L'implication des parents sera recherchée dans chaque action.

- Soutien aux actions innovantes et de prévention dans l'environnement des enfants
- Soutenir l'expression, la mobilisation et les initiatives collectives des parents dans les réponses éducatives
- Soutenir les familles dans l'exercice de leur fonction parentale
- Soutenir individuellement les jeunes en difficulté en cherchant le concours des familles
- Valoriser la capacité de création des enfants et des jeunes (axer les actions sur la reconnaissance de leur savoir faire, savoir être...)
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées

Pistes d'actions :

- Le sport et la culture peuvent être de très bons leviers à mobiliser pour atteindre ces objectifs
- Développer les partenariats avec les structures (clubs sportifs, associations locales...) du territoire afin de permettre aux jeunes et aux parents d'identifier les ressources que recèle la ville
- Actions de valorisation des savoirs-faire des enfants et des jeunes
- Actions à destination des personnes âgées isolées (objectif de cohésion sociale et de lutte contre les discriminations, lien avec le PRSP sur le volet Santé...)

V Habitat et cadre de vie

Éléments du diagnostic

Il apparait, au regard du diagnostic réalisé lors de l'élaboration du CUCS, que les quartiers ciblés souffrent d'un déficit d'image. Le logement collectif, avec les difficultés que celui sous entend en terme de voisinage et de cohabitation, y est très concentré et représente une forte proportion du logement social de l'agglomération. Les habitants de ses quartiers souffrent également du manque de desserte en termes de transport en commun.

- 62% des logements du quartier des Castors sont des logements collectifs (soit 5 points de plus que la moyenne communale, ce qui montre bien la concentration de cette typologie d'habitat à cet endroit)
- On constate sur ce quartier un taux de rotation relativement bas (7%) ce qui engendre des problèmes de sur-occupation (15%) et de sous occupation (38,2%)

Objectifs du Contrat Urbain de Cohésion sociale:

- Améliorer la qualité urbaine et résidentielle des quartiers prioritaires
- Rééquilibrer et diversifier l'offre de logements à l'échelle de l'agglomération dans une perspective de qualité de vie sociale
- Développer une offre de logement adaptée à des comportements ou des modes de vie spécifiques, en y associant un accompagnement social dans le logement
- Résoudre les phénomènes de sur-occupation et de sous-occupation

Objectifs prioritaires pour 2009

- Le CUCS n'ayant pas vocation à financer de l'investissement. Seules des actions de sensibilisation et de participation des habitants à la vie de leur quartier, en lien avec la thématique habitat-cadre de vie (actions de sensibilisation des habitants aux économies d'énergie, à l'environnement, au cadre de vie) peuvent envisager un subventionnement.
- Une réelle prise en compte et mobilisation des habitants du quartier doit être recherchée au sein des actions.

CONCLUSION

Les dossiers de demande de subvention doivent donc s'axer sur les objectifs prioritaires de 2009 et être envoyés avant le 30 septembre 2008.

La note de cadrage précise les modalités de réponse à cet appel à projet.

La ville de Saint-Omer reste à votre disposition pour d'éventuels renseignements complémentaires.

Contact :

M^{elle} MILLE Aurore

Chargée de mission CUCS

0321880066

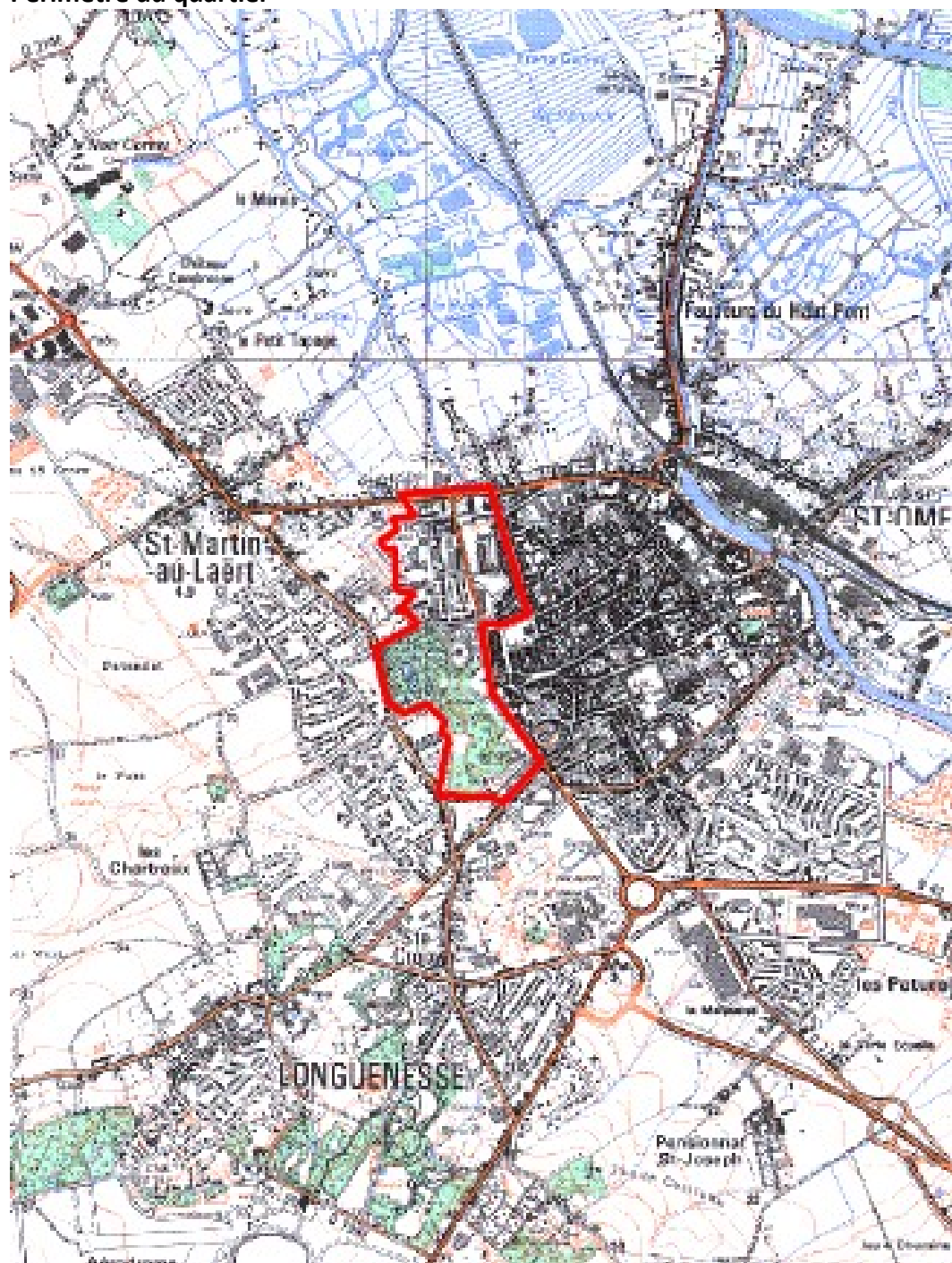
a.mille.agglostomer@nordnet.fr

LE MAIRE DE SAINT-OMER

BRUNO MAGNIER

ANNEXE

Périmètre du quartier



Rues intégrées dans le périmètre du CUCS

Avenue de Saint-Martin-au-Laërt
Boulevard de Strasbourg (Jusqu'au n°12 et jusqu'au n°3 quater)
Rue de Calais
Place Foch (du n°35 à 51 et du n°18 à 34)
Rue Laennec
Impasse Saint-Arnould
Rue du Comte de Luxembourg
Rue du 8^{ème} de Ligne
Rue de l'Ecu d'Artois
Passage du Château
Rue du Lion d'Or
Place Painlevé
Rue du Flégarde des Ouvriers
Boulevard Pierre Guillain
Boulevard Vauban
Chemin des Glacis
Allée du Parc
Rue Pierre et Marie Curie
Rue E Branly
Impasse Calmette
Rue du Général Leclerc
Place de Verdun
Rue Charles Jonnart
Rue C Doyen
Impasse de la Morinie
Rue Louis Braille